

Pap'us

Une Rivière,
des Hommes, un Territoire

Syr'us
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
LES USSES



➤ **Sécheresse sur les Usse**
2026, la sécheresse extrême
devenue réalité...

© Photos : Sylvain LEURENT



Ce numéro de Papyr'Usse marque le début de ce nouveau mandat depuis les élections municipales.

La composition du Bureau a légèrement évolué et j'adresse une pensée particulière à Henri Chaumontet, représentant du Grand Annecy au Bureau qui a longuement œuvré en faveur du projet de restauration de la zone humide de Mercanton, à Groisy. Je souhaite la bienvenue à son successeur, Christophe Sibille. De nombreux projets nous attendent dans les années à venir et seront déterminants pour la sauvegarde de notre rivière. A commencer dès cet automne, par l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau dans un contexte de sécheresse et de canicule extrêmes vécu cet été et qui n'a pas épargné notre rivière, notre agriculture, nos modes de vie. Je suis convaincu que les acteurs, représentants des

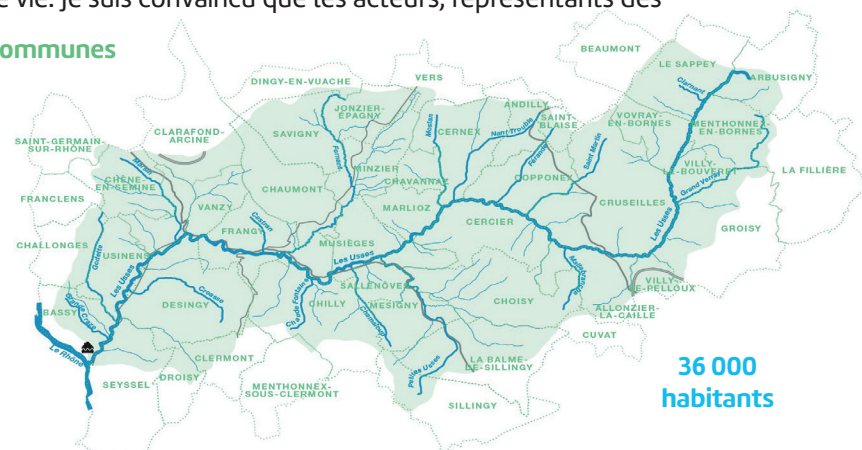
usagers, l'Etat et les collectivités, les associations, etc., sauront se mettre autour de la table pour fixer des objectifs et des solutions au manque d'eau. Le Syr'Usse en sera le garant et portera cette démarche unique de concertation et de démocratie locale pour l'avenir de notre territoire.

Nous poursuivons en 2026 la révision de deux plans de gestion pluriannuels majeurs : l'un portant sur les boisements de berges et l'autre sur la restauration des zones humides. Ces révisions ont nécessité un important travail de diagnostic de terrain et d'amélioration des connaissances, réalisés par l'équipe technique.

J'ai le plaisir de vous donner à lire ce nouveau numéro du Papyr'Usse et vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Yves Mâchard, Président du Syr'Usse

48 communes



36 000 habitants

Gouvernance

Le Syndicat de Rivières Les Usse regroupe 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- ◆ C.C. Usse et Rhône
- ◆ C.C. Fier et Usse
- ◆ C.C. du Pays de Cruseilles
- ◆ C.C. du Genevois
- ◆ C. d'Agglomération du Grand Annecy
- ◆ CC. Arve et Salève

Les missions

Nos compétences :

Le Syndicat de Rivières Les Usse est une collectivité territoriale qui agit pour l'intérêt général du bassin versant. Dans la continuité de ses missions réalisées dans le cadre du Contrat de Rivières Les Usse (2014-2019), le Syndicat exerce désormais la compétence GEMAPI, transférée par ses intercommunalités membres et qui comprend :

Des interventions obligatoires :

- ◆ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- ◆ L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau et de leurs accès ;
- ◆ La défense contre les inondations ;
- ◆ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Des interventions complémentaires et concourant à la mise en oeuvre de la GEMAPI :

- ◆ La lutte contre les pollutions ;
- ◆ La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- ◆ La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- ◆ L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Nos programmes d'actions et plans de gestion :

◆ Plan de Gestion de la Ressource en eau

Depuis 2017, le syndicat porte un PGRE, outil contractuel élaboré avec les usagers de l'eau pour coordonner des actions d'économie, de sobriété et de sensibilisation. En 2027, il évoluera en PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau), intégrant davantage les enjeux climatiques et les perspectives à long terme.

◆ Plan de gestion stratégique en faveur des zones humides

Le syndicat a validé en 2021, pour 6 ans, un plan de gestion pour restaurer les zones humides à fort enjeu hydraulique. Il sera renouvelé cette fin d'année.

◆ Plan de gestion de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Ce plan de gestion existe depuis 2015 au syndicat et a été révisé en 2021. Il cible les secteurs prioritaires où des interventions de lutte sont indispensables pour freiner l'expansion de ces espèces.

◆ Plan Pluriannuel de Gestion de la Végétation

Depuis 2015, ce plan permet de suivre et entretenir la ripisylve. Une Déclaration d'Intérêt Général autorise le syndicat à agir sur des terrains privés prioritaires. Ce plan est en cours de révision afin d'intégrer les affluents du Rhône situés à l'ouest du département.

L'équipe politique et le personnel du Syr'Usse

Comité Syndical : c'est l'organe délibérant et décisionnaire. Il valide l'ensemble des activités, sur proposition du Bureau : budgétaire, technique, administratif. Il se réunit 4 à 5 fois par an et a été installé le 21 mai 2026 suite aux élections municipales.

Le Bureau : constitué de 6 membres, il traite les affaires courantes et nécessaires au bon fonctionnement de la structure. Chaque membre du Bureau traite un ou plusieurs sujets techniques, en binôme avec un agent :

◆ Autres membres du Bureau :



Sylvia Dusanquet (CCAS) : sensibilisation dédiée à l'enfance, aux scolaires et à la jeunesse.



Christophe Sibille (CAGA) : gestion des zones humides de l'amont.

◆ Le Président :



Jean-Yves Mâchard (CCUR) : Instance de gouvernance, ressources humaines, ressource en eau, études et travaux stratégiques, maîtrise foncière en rivière.

◆ 3 Vice-Présidents :



Jean-Marc Bouchet (CCPC) : Observatoires et suivi de la qualité des eaux, communication institutionnelle, finances et comptabilité, inondation et risque ruissellement.



Jacqueline Ceccon (CCFU) : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau et sa communication et sensibilisation dédiée, participation citoyenne, inondation et risque ruissellement.



Rémi Lafond (CCG) : Entretien en rivière, lutte contre les invasives, abreuvoirs et continuité écologique, gestion des zones humides de l'aval.

Le Comité de Rivières :

C'est une instance de concertation représentant tous les intérêts et usages liés au **milieu aquatique et à la ressource en eau du bassin versant** (citoyens, agriculteurs, collectivités, industriels, associations, agence de l'eau, services de l'Etat, Département...). Il se réunit une fois par an pour dresser les bilans techniques et financiers. Il assure la concordance et le respect des actions en lien avec les mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranée et les préconisations du Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée. Les attentes locales sont aussi prises en compte lors de ces réunions de bilan et de perspectives.

Organigramme de la collectivité

Pour mener à bien toutes ses missions, le syndicat dispose d'une équipe technique qui s'est étoffée depuis sa création, en 2007. L'équipe technique met en œuvre le projet politique de la structure en proposant des solutions aux élus. En 2026, le syndicat a poursuivi l'accueil en d'apprentissage de M. Antoine Blein qui prépare une licence professionnelle en lien avec le métier de technicien de rivières. En septembre, un contrat à durée déterminée a été conclu avec lui afin de venir en renfort sur certaines missions (gestion des boisements de berges, pose d'abreuvoirs, lutte contre les plantes invasives). Durant l'été, le syndicat a accueilli M. Quentin Hoarau en stage de Master pour mettre à jour le plan de gestion stratégiques des zones humides.



Fanny SEYVE
Directrice du Syndicat
direction@rivieres-usse.com
06 72 49 05 81



Cellule comptable et administrative

Nathalie BOUSSION
Gestionnaire comptable et financière
comptabilite@rivieres-usse.com
Emilie DIJOUX
Assistante de gestion et R.H.
administration@rivieres-usse.com

Cellule technique

Aude SOUREILLAT – Chargée de projets zones humides
zones-humides@rivieres-usse.com – 07 85 66 61 69
Régis TALGUEN – Technicien de rivières
rivieres@rivieres-usse.com – 06 78 62 59 97
Pauline CHEVASSU CASTRILLON – Technicienne ressource quantitative et observatoires
ressource-eau@rivieres-usse.com – 06 81 39 54 77
Antoine BLEIN – Technicien de rivières renfort
blein@rivieres-usse.com – 06 81 39 35 21

Sécheresse et canicule, le dangereux duo pour notre rivière

Le changement climatique se caractérise sur notre territoire par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses et les canicules. C'est ce que nous avons vécu cet été 2026. **Les sécheresses se caractérisent par un déficit prolongé des précipitations entraînant un manque d'eau dans les sols et les nappes phréatiques, ainsi qu'un déficit du débit dans les cours d'eau. Il existe 3 types de sécheresse :**

Météorologique

Déficit pluviométrique prononcé, durant au minimum plusieurs semaines.

Edaphique (dite agricole)

Déficit en eau du sol, qui stoppe ou limite la croissance végétale.

Hydrologique

Baisse du débit des cours d'eau, du niveau des nappes et des retenues, à un seuil inférieur à la moyenne.

Les canicules, quant à elles, correspondent à des épisodes de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Les sécheresses qualifient donc le manque d'eau alors que les canicules sont des périodes de températures élevées. Mais les deux phénomènes sont toutefois liés. Les températures élevées accentuent l'évaporation de l'eau, et donc la sécheresse des sols.

L'évolution de la dégradation des milieux aquatiques en été

Le climat impacte le fonctionnement des milieux aquatiques ! En hiver et au printemps, les épisodes pluvieux permettent en général de recharger les nappes, les rivières ont un débit important, les zones humides se gorgent en eau. En été, avec la diminution de ces épisodes pluvieux, la ressource en eau dans les milieux aquatiques s'amoindrit. Le volume d'eau dans les nappes et le débit des rivières diminue et la température de l'eau peut s'échauffer. En période de fortes chaleurs et de canicules, le phénomène habituellement observé est accentué. L'eau circule moins entraînant une diminution de l'oxygène et une prolifération des algues pouvant être toxique. Une mortalité piscicole peut-être observée car la plupart des espèces d'eau douce ne sont pas faites pour vivre dans une eau à plus de 25°C. L'humidité des sols est également impactée, les températures très chaudes ne diminuant pas la nuit participent à l'assèchement des sols. Les zones humides se retrouvent également asséchées.

Des restrictions fortes pour préserver les milieux aquatiques

En période estivale, une sécheresse et une canicule extrême et durable fragilisent fortement les milieux aquatiques. Il est d'autant plus fréquemment observé que les consommations d'eau augmentent, avec des pics parfois très importants ce qui provoquent des tensions sur l'alimentation en eau potable. Pour préserver les écosystèmes aquatiques et protéger les ressources en eau, **des mesures de restrictions sur les usages de l'eau sont nécessaires.** Le Préfet du département se réfère à un arrêté dit arrêté-cadre pour organiser la gestion en cette période et anticiper les mesures à prendre.

Cet arrêté-cadre indique 4 niveaux d'alerte du plus faible au plus grave définis par l'atteinte de seuils (débit dans les cours d'eau, niveau dans les nappes...) : **vigilance, alerte, alerte renforcée, crise.**

Ces niveaux s'activent par arrêtés où les mesures de restrictions s'appliquent par usages, sous-catégorie d'usages ou type d'activités. Plus le niveau de gravité est élevé, plus les restrictions d'usage sont fortes, de manière graduée. Certaines parties du territoire des Usses peuvent être plus touchées par la sécheresse que d'autres selon la démographie, le type d'activité. Par ailleurs, certaines collectivités se retrouvent aussi en pénurie d'eau potable. Le niveau le plus élevé de crise a été enclenché le 20 août, jusqu'au 31 octobre 2026. Les usages de l'eau non essentiels sont alors interdits.

Prospectives face aux effets du changement climatique

Selon les prévisions, entre mai et août, le débit des cours d'eau diminuera de 15% à l'horizon 2050 et de 40% à l'horizon 2100. Une augmentation des débits liée à une hausse des pluies pourra être observée de l'ordre de 10% à 30% en hiver et de 20% à 50% en automne.

Surmonter ensemble le manque d'eau

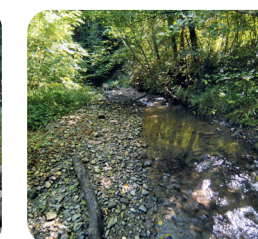
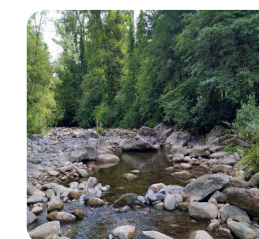
Les prélèvements sur la ressource en eau peuvent conduire à des modifications importantes du débit des rivières ou du niveau des nappes et entraîner des conflits d'usages entre eau potable, industrie, agriculture, loisirs et biodiversité. Par ailleurs et spécifiquement sur le bassin versant des Usses, les consommations et besoins en eau sont supérieurs aux ressources naturellement disponibles : il faut s'approvisionner en eau en dehors des limites du bassin versant, au lac d'Annecy, dans la nappe du Rhône.

Les enjeux sont plus visibles en été, période où la demande de prélèvements est la plus forte et où le débit des rivières et le niveau des nappes sont généralement les plus faibles, comme en témoignent les situations récurrentes de manque d'eau de 2022 et 2026.

Pour autant, les enjeux sont aussi importants en période de hautes eaux. Les prélèvements hivernaux, par exemple pour le remplissage des retenues.

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire d'organiser une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, adaptée à chaque territoire. Cette gestion vise à rendre le niveau des prélèvements pour les usages de l'eau compatibles avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques, en prenant notamment en compte les adaptations nécessaires au changement climatique.

C'est ce que développe et porte le Syr'Usses depuis près de 10 ans au travers de son premier Plan de Gestion pour la Ressource en Eau et de son futur Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.



La gestion équilibrée et durable repose sur une concertation et un dialogue territorial riche et transparent. Face à cette problématique majeure du manque d'eau, dans un contexte de développement économique croissant et d'une pression démographique forte, les acteurs concernés n'ont pas d'autre choix que de réfléchir ensemble et de proposer des solutions et actions adaptées, faisables et réalistes. C'est le pari du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau des Usses qui débute cet automne pour 18 mois.

L'engagement citoyen

Contrairement à son apparence plutôt rurale, le prélèvement en eau le plus important sur le territoire des Usses est à destination de l'eau potable majoritairement pour l'usage domestique.

Face à ce constat, l'implication des citoyens dans les actions à mener pour préserver la ressource en eau est parue évidente. Depuis 2017, un groupe de citoyens s'est intéressé à la problématique des usages et du manque d'eau et en 2020 a été mobilisé pour participer aux instances de suivi du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

Ces citoyens formant le groupe des citoyens engagés référents représentant chacun un sous bassin du territoire des Usses. Ce groupe se réunit à minima deux fois par an. Le Syr'Usses l'accompagne en technicité pour que chacun puisse être à l'aise dans leur rôle. Ces citoyens sont amenés à représenter la voix des habitants du territoire des Usses. Cela permet de rendre la gestion concertée de l'eau encore plus démocratique et renforce le pouvoir d'agir de certains habitants soucieux de vouloir s'engager.

Le Syr'Usses les remercie chaleureusement pour leur engagement et notamment dans l'élaboration du futur PTGE à venir.

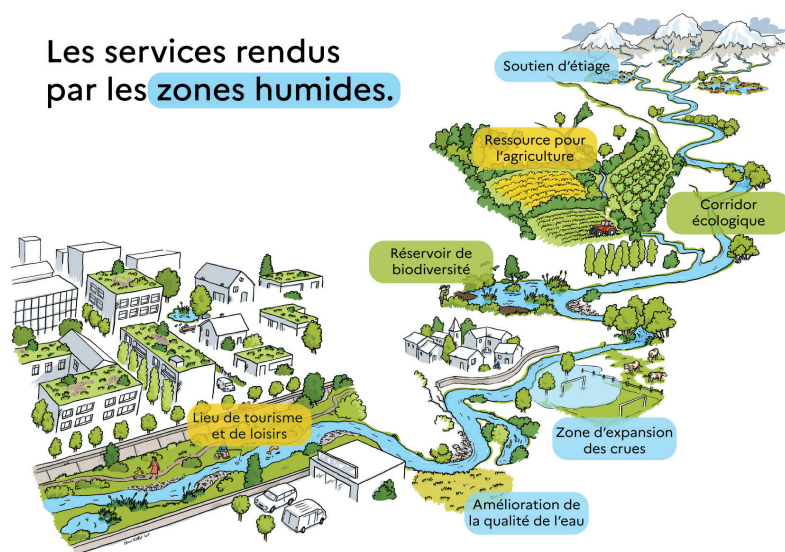


Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides sont des milieux à mi-chemin entre la terre et l'eau. Les roselières, les prairies humides ou les forêts alluviales sont toutes des zones humides, avec pour point commun des sols régulièrement gorgés d'eau. Ces habitats humides se reconnaissent par la présence d'une végétation particulière (roseaux, joncs, saules, etc.). Ces plantes, dites hygrophiles, c'est-à-dire qui aiment avoir les pieds dans l'eau, sont de précieux indicateurs de la présence d'une zone humide.

Elles nous rendent service

Les services rendus par les zones humides.



+ LE SAVIEZ-VOUS ?

- ◆ Un seul hectare de ZH peut stocker l'équivalent de six piscines olympiques d'eau (BARNAUD et FUSTEC, 2007).
- ◆ Grâce à leur capacité naturelle d'épuration, elles permettent d'économiser entre **1 500 et 3 000 € par hectare et par an**, sur le coût du traitement de l'eau déboursé par une collectivité (EFESE Zones Humides, 2018).
- ◆ Elles stockent près de **30 % du carbone mondial**, ce qui en fait le plus grand réservoir de CO₂ (JOOSTEN et CLARKE, 2002).

Mieux les connaître pour mieux les protéger

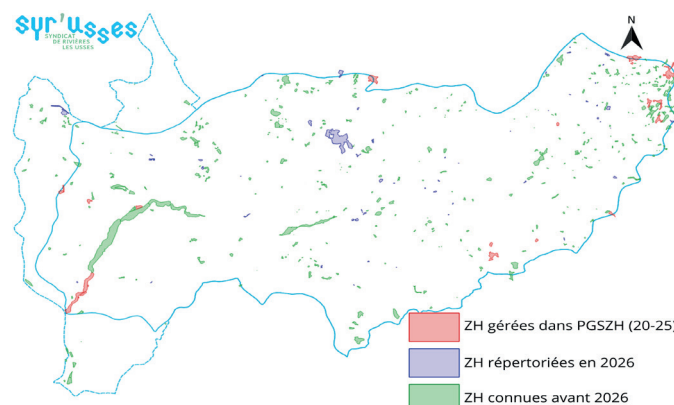
La connaissance des zones humides du territoire des Usse est essentielle pour les protéger et, si nécessaire, les restaurer. Au-delà de leur localisation, il est indispensable d'étudier sur le terrain leur fonctionnement hydrologique et écologique, ainsi que leurs liens avec les autres milieux naturels. Ces connaissances permettent de mieux les préserver face aux menaces et, lorsque des dégradations sont constatées, de mettre en œuvre des actions de restauration adaptées en réduisant les pressions.

Dans cette logique d'amélioration de la connaissance, une campagne de terrain a été mise en œuvre début 2026. L'objectif était de se rendre sur des sites potentiellement humides identifiés notamment par vue satellite ou remontées d'informations diverses, afin de déterminer si ce sont des zones humides, et de renseigner leur état et leur fonctionnement. **96 sites ont été prospectés, et 56 d'entre eux se sont avérés être des zones humides**¹.

¹ Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones

Avant 2026 : 397 zones humides réparties sur 702 ha.
Après 2026 : 453 zones humides réparties sur 802 ha.

Le Syr'Usse agit sur le territoire

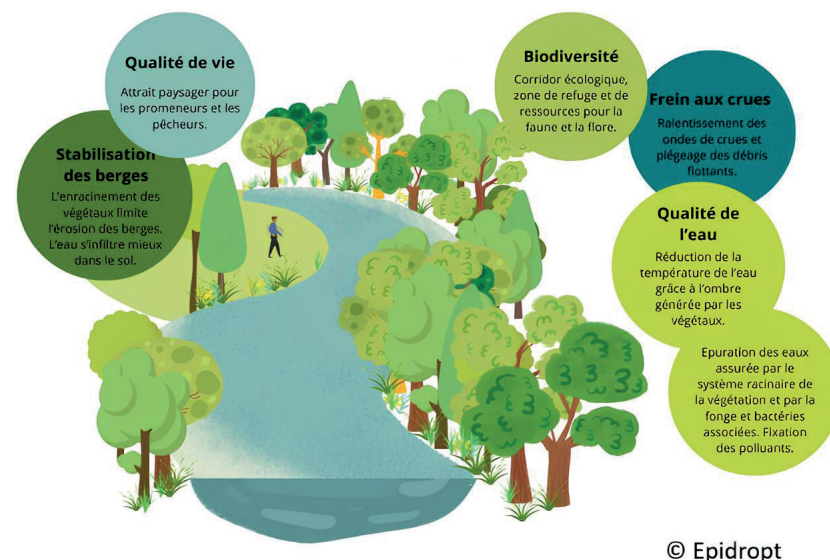


Depuis 2014, le Syr'Usse met en œuvre des actions en faveur des zones humides. Afin de cibler les interventions les plus pertinentes, il s'appuie sur un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH), qui identifie les sites prioritaires selon leurs enjeux hydrologiques et les pressions qu'ils subissent. Le premier PGSZH (2020-2025) a retenu 15 zones humides prioritaires. Le nouveau plan de gestion 2026-2031, en cours d'élaboration, vise à identifier de nouveaux sites prioritaires, en s'appuyant notamment sur les inventaires réalisés en 2026.

Qu'est-ce qu'une ripisylve ?

La ripisylve plus vulgairement appelée « forêt de rivière » correspond à l'ensemble des végétaux adaptés au milieu aquatique qui peuplent les berges d'un cours d'eau.

Rôles et intérêts ?



© Epidropt

Une ripisylve en bonne santé présente une végétation diversifiée : grands arbres, arbustes et jeunes pousses...

➔ Une ripisylve en mauvais état ou mal entretenue engendre des risques notamment d'obstruction d'ouvrage par des embâcles et d'instabilité des berges (érosion et glissement).

Mais les embâcles jouent un rôle important dans le fonctionnement naturel des cours d'eau. Ils ralentissent les écoulements, limitent l'impact des crues, améliorent la qualité de l'eau et créent de nouveaux habitats pour la faune et la flore.

Les freins au développement des ripisylves

- ◆ Agriculture et urbanisation
- ◆ Concurrence et maladies
- ◆ Réchauffement climatique
- ◆ Manque d'entretien

Un diagnostic pour mieux agir

Un état des lieux des ripisylves du bassin versant des Usse est essentiel pour mieux les préserver, identifier les secteurs prioritaires et mettre en œuvre des actions adaptées. C'est pourquoi, une campagne de terrain a été menée en 2026 sur les cours d'eau prioritaires. Au total, 110 km de cours d'eau ont été parcourus et diagnostiqués, répartis en 29 tronçons. Ce diagnostic a notamment permis d'évaluer l'état des ripisylves et d'identifier les principales problématiques : embâcles, ouvrages sensibles, manque de végétation ou d'entretien. Les résultats alimentent la mise à jour du Plan Pluriannuel de Gestion de la Végétation (PPGV), anciennement Plan de gestion des Boisements de Berges (PGBB), document cadre pour la gestion de la ripisylve. Il permettra de programmer les interventions, restaurer les secteurs dégradés et accompagner les propriétaires riverains, tout en renforçant la capacité des ripisylves à faire face au réchauffement climatique.

Etat des ripisylves du bassin versant par tronçon :

- ◆ 6 en bon état
- ◆ 20 en moyen état
- ◆ 3 en mauvais état

+ LE SAVIEZ-VOUS ?

L'entretien du lit et des berges est légalement une obligation du propriétaire riverain sur les cours d'eau non domaniaux (Art. L.215.14 du Code de l'environnement).

Pose d'un abreuvoir



Traitement des invasives



En 2027, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sera engagée afin de permettre la mise en œuvre de ce plan de gestion. Cette procédure vise à faire reconnaître l'intérêt général de l'ensemble des opérations, afin d'assurer une maîtrise d'ouvrage publique, conformément aux dispositions du Code de l'environnement (article L. 211-7).

Aide à l'achat pour un récupérateur d'eau de pluie



Le Syr'Usses porte plusieurs actions encourageant les économies d'eau et notamment des ateliers de sensibilisation à destination des habitants des Usses. Deux ateliers ont été organisés cet été 2026 sur les communes de Choisy et de Groisy. Ils ont rassemblé une trentaine de participants. Ces ateliers, gratuits, permettent aux habitants du territoire de bénéficier de 50 € d'aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Ces ateliers seront reconduits au printemps 2027.

Pour plus d'informations



Retour sur nos animations nature

Les animations nature 2026 ont rassemblé environ 85 participants sur des thèmes variés ayant trait à la biodiversité aquatique des Usses (castor, insectes des marais, amphibiens). La prochaine et dernière sortie de l'année aura lieu le 30 octobre 2026 au lac des Dronières, à Cruseilles, pour fêter Halloween. Une centaine de participants est attendue. Inscrivez-vous !

Pour être informés des dates des prochaines sorties nature, et des modalités d'inscription, abonnez-vous à notre page Facebook !

Le succès de la conférence de Charlène Descollonges



Environ 80 personnes se sont retrouvées jeudi 16 avril 2026 à la Balme-de-Sillingy à l'occasion d'une conférence sur l'eau, dispensée par l'hydrologue Charlène Descollonges. Cette conférence, proposée par le Syr'Usses, avait pour ambition de changer nos regards sur l'eau et ses enjeux actuels et futurs.

Le Syr'Usses remercie l'ensemble des participants pour leur implication à l'occasion de cette soirée riche en débat.

Retrouvez-nous au Forum des Collectivités Territoriales de Haute-Savoie

Le 6 novembre se tiendra le rendez-vous incontournable des élus et agents de la Haute-Savoie : le Forum des Collectivités Territoriales, à Rochexpo. Faisant suite aux élections municipales et vécu comme un véritable temps fort, cet événement est une journée dédiée aux élus et agents pour découvrir les produits et services de proximité destinés aux mairies et collectivités, assister à des conférences et ateliers de travail sur des sujets d'actualités et participer au 93^{ème} Congrès des Maires de Haute-Savoie. Depuis 2022, le Syr'Usses y participe en tenant un stand commun avec les autres syndicats de rivières et établissements publics du département : le SILA (pour le Fier et le lac d'Annecy), le SM3A (pour l'Arve et ses affluents), le SMIAC (pour le Chéran) et le SIAC (pour les Dranses). C'est une belle vitrine pour mettre en avant la préservation des rivières du département et pour sensibiliser les visiteurs à leurs fragilités. C'est aussi l'occasion pour les élus et agents de ces syndicats d'échanger sur leurs pratiques et leurs modes d'organisation.



Retrouvez toutes nos actualités et documents :

 [Syr'Usses, Syndicat de Rivières Les Usses](#)

 www.rivieres-usses.com

Pour toutes correspondances :

Syndicat de Rivières Les Usses
107 route de l'Église – 74 910 BASSY

04 50 20 05 05 – contact@rivieres-usses.com

Et pour toutes pollutions constatées, dégradations sur les milieux aquatiques :
contact@rivieres-usses.com

Avec le concours financier

